

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 66 (1937)

Heft: 4

Artikel: La comptabilité à l'école secondaire : son importance, son enseignement, son rôle pratique et éducatif (causerie donnée à la conférence des maîtres secondaires à Bulle, le 14 mai 1936) [suite]

Autor: Borcard, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040934>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous recommandons vivement aux instituteurs de s'intéresser à cette question et de prendre part au cours précité, de manière à pouvoir, dans la suite, s'occuper de l'organisation de cours militaires préparatoires.

PARTIE NON OFFICIELLE

La comptabilité à l'Ecole secondaire : son importance, son enseignement, son rôle pratique et éducatif. (Causerie donnée à la conférence des maîtres secondaires, à Bulle, le 14 mai 1936.) (Suite.)

J'en viens à la troisième question : Sur quels **points** faut-il insister ?

Une personne qui suit de très près le développement de notre situation économique, surtout celle de nos artisans et de nos agriculteurs, s'exprimait en ces termes : « Quel pas en avant serait réalisé, si l'on pouvait obtenir des exploitations agricoles et artisanales une comptabilité élémentaire, qui ne comprendrait que les bilans d'entrée et de sortie, et le compte de caisse. »

Le *bilan*, voilà précisément un des postes importants d'une comptabilité ; poste dont l'établissement est l'objet de toute espèce de calculs et dont la qualité principale devrait pourtant être la sincérité. Il arrive cependant qu'une entreprise présente des bilans passablement différents suivant qu'ils s'adressent à des prêteurs éventuels qu'il faut allécher, à des créanciers exigeants qu'il faut calmer, ou au fisc. Mais mon intention n'est pas d'ergoter sur les bilans bons ou mauvais que l'on rencontre. Je voudrais m'arrêter à une manière d'envisager le bilan d'une industrie ou d'un commerce.

Il va de soi que cette partie ne peut être abordée qu'après une étude suffisante de l'*inventaire*, puisque le bilan matériel en est le résumé. Il faut avant tout qu'un bilan parle, c'est-à-dire que son examen permette de découvrir immédiatement les renseignements en vue desquels il a été établi. Il renseignera donc non seulement sur l'actif, les dettes et la situation nette, mais l'ordre dans lequel y figurent les diverses catégories de valeurs doit donner d'emblée une image claire de l'état des engagements vis-à-vis des disponibilités. Autrement dit, si j'ai disposé les éléments de mon passif par ordre d'exigibilité, je placerai en tête du membre de gauche les valeurs les plus liquides.

Si le bilan a été établi avec sincérité, il indiquera une situation nette tout à fait exacte, et la comparaison de ce dernier élément dans les bilans successifs permettra d'établir la courbe ascendante ou descendante de sa fortune.

Un autre point sur lequel il faut insister est celui du *boulement* des comptes. Quand l'élève a saisi parfaitement la nature et le rôle de ces écritures, dernière étape pour la compréhension d'un exercice comptable complet, on peut pousser un soupir de soulagement.

La feuille de boulement ou balance carrée est ici d'un emploi très commode ; elle permet de résoudre très rapidement et presque sans l'aide du raisonnement les problèmes comptables que posent les opérations de clôture. Il ne faudrait cependant pas faire uniquement usage de ce moyen par trop mécanique, mais obliger de temps à autre l'élève à passer les écritures de cette partie sans avoir recours à la feuille de boulement. Il arrivera ainsi d'une façon plus raisonnée, si ce n'est plus rapide, au résultat final. Le procédé est d'ailleurs simple et le but bien près d'être atteint lorsque l'élève a compris qu'il s'agit ici, avant de songer à balancer ses comptes et à les fermer, de mettre la comptabilité en harmonie avec la réalité, soit le bilan comptable d'accord avec le bilan matériel.

Si l'on veut que l'élève acquière une certaine maîtrise dans ce domaine important de la comptabilité, il faudra faire de fréquents exercices de boulement. Il est, par conséquent, à déconseiller de ne traiter que des exercices complets qui demandent généralement beaucoup de temps et ne permettent pas de traiter assez fréquemment les points principaux.

On pourrait envisager cette troisième question sous d'autres aspects fort intéressants. Je me bornerai à ceux qui viennent d'être examinés, quitte à y revenir à l'occasion.

Qu'il me soit cependant permis de rompre ici une lance en faveur d'une partie un peu spéciale de la comptabilité, qui la précède, qui en est en quelque sorte l'antichambre. Je veux parler du *budget*. Partie beaucoup trop négligée, certes, et qui pourrait rendre aux individus pour le moins autant de services qu'aux Etats et aux sociétés. Le budget est à l'exercice comptable, ce que le devis est au prix de revient. C'est, en tout cas, un excellent moyen d'éviter la marche vers l'inconnu et de se mettre en garde dès le début contre les dépenses exagérées. Il vaut la peine d'y initier nos élèves.

*

Et j'en viens à la quatrième et dernière question : Quel **rôle éducatif** peut remplir l'enseignement de la comptabilité ?

Cette question fera sourire ceux qui considèrent cette branche comme une science aride, faite de chiffres et de colonnes, où l'on ne discute que d'argent, de gains ou de pertes, et où rien ne paraît susceptible d'élever l'esprit au-dessus des réalités concrètes de la matière et de l'intérêt personnel.

Pourtant ceux qui s'adonnent à cet enseignement l'envisagent

sous un angle bien plus vaste et plus élevé, sous un jour plus agréable, et lui attribuent un rôle plus noble qu'on ne le croit généralement.

Le maître de comptabilité peut certainement et sans porter préjudice à la branche qu'il est chargé d'enseigner, faire fréquemment œuvre d'éducateur. Innombrables sont les occasions qui s'offrent à lui de faire naître et de développer chez les élèves à lui confiés les qualités morales qui en feront des commerçants ou des artisans non seulement avisés, mais honnêtes, des employés consciencieux, polis et courtois, aimant la discipline dans le travail, des comptables fidèles, en un mot des hommes bien équilibrés, ayant de l'ordre dans leurs affaires, sachant ce qu'ils font et où ils vont.

Quelle qualité est plus appréciable que la *fidélité*? Elle permet au chef de l'entreprise d'accorder à son employé une confiance pleine et entière, et de lui confier souvent les secrets de sa maison. La fidélité du bon employé, la fidélité du bon caissier surtout, voilà un sentiment qu'il est aisé de faire germer et d'affermir à réitérées reprises chez le comptable en herbe qu'est l'élève de la classe commerciale. L'étude du compte de caisse fournira l'occasion d'atteindre plus directement ce but. Il sera facile de faire comprendre au jeune homme que, si le caissier-comptable a une occupation relativement agréable, elle est d'autre part pleine de responsabilité. L'histoire, trop fréquente à l'heure actuelle, du trou à la lune ou du fonctionnaire infidèle permettra de décrire avec tout le tragique voulu certaines situations brisées par suite de faiblesses malheureuses de gens qui se sont laissé tenter par l'argent dont ils avaient la garde. Et, comme la crainte de Dieu est le commencement de la sagesse, et que chacun est susceptible de devenir à son tour patron ou chef d'entreprise, il sera bon de rappeler que le contrôle fréquent et inattendu est le meilleur préservatif contre de tels manquements.

Nous devons enseigner à nos futurs comptables la fidélité, et nous devons faire de nos futurs commerçants ou artisans des hommes consciencieux et probes, visant sans doute à réaliser des bénéfices légitimes qui sont la récompense de leur labeur, mais jamais au détriment de la *justice* et de l'équité. On pourra citer des exemples. En voici un tout récent : Un commerçant avait engagé un jeune apprenti auquel il voulut inculquer les « bons principes ». Il lui ordonna de remplir d'une unique sorte de thé divers emballages devant représenter des qualités différentes, avec des prix adaptés. Le jeune homme, qui fort heureusement était très brave, refusa de se prêter à une telle opération. Il fut congédié. Depuis, le trop habile commerçant a fait faillite.

Cette histoire est authentique.

La comptabilité, de par les soins et la minutie qu'elle exige, habitue les élèves à *l'ordre*, à la propreté la plus méticuleuse, à

la précision dans le travail et à la ponctualité. De ce côté-là, il faut exiger un maximum et refuser impitoyablement les travaux qui ne présentent pas les qualités requises. La visite d'entreprises bien conduites, l'examen de leur comptabilité permettront de se rendre compte de ce qui est exigé dans ce domaine.

La *ponctualité* sera de règle dans tous les engagements, dans la correspondance, dans l'exécution des commandes, dans les paiements. On habituera le jeune homme à se présenter en classe à l'heure exacte ; il conservera cette habitude de ponctualité, si on insiste sur ses avantages, et si l'on est exigeant et tenace.

D'autres qualités du bon commerçant et du bon employé sont la *politesse* dans les relations avec les clients, la courtoisie, la maîtrise de soi ; autant de points que l'on peut toucher par l'enseignement occasionnel au cours des discussions que comporte l'étude des nombreux problèmes de la comptabilité. Je suis certain, car je m'en réfère à ma modeste expérience, que l'enseignement occasionnel des principes d'éducation dont a besoin le jeune homme qui se voudra plus tard à la carrière commerciale peut porter d'excellents fruits. C'est d'ailleurs un des facteurs qui contribuent puissamment à rendre cet enseignement vivant. à trouver le chemin du cœur des élèves, afin de faire jaillir les nobles sentiments qui, s'ils ont été par la suite entretenus comme une flamme et rendus vigoureux, seront, à peu près au même degré que l'instruction, et dans certaines circonstances plus encore qu'elle, des gages de succès pour la vie.

A. BORGARD.

N.-B. — Ouvrages consultés :

Dumarchey : Théorie positive de la comptabilité.

Morf et Blaser : Eléments de comptabilité.

47^{me} Cours normal suisse de travaux manuels

La Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire organise, avec l'appui financier de la Confédération et sous le haut patronage de la direction de l'instruction publique du canton de Vaud, du 12 juillet au 7 août 1937, à Vevey, le 47^{me} Cours normal suisse pour l'enseignement du travail manuel et l'introduction à l'école active.

Le programme complet du cours, de même que le formulaire nécessaire à l'inscription, peuvent être obtenus auprès de la direction de l'instruction publique, ou au Musée pédagogique de Fribourg.

Les inscriptions doivent être envoyées au plus tard jusqu'au 1^{er} avril 1937 au Département de l'instruction publique.
